

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Tenue ce lundi, le 5 octobre 2020 à 20h00 au Centre Lepageois.

Sont présents :

Monsieur maire	Magella Roussel
Messieurs les conseillers suivant :	Jasmin Couturier Yann-Érick Pelletier Hugo Béland
Mesdames les conseillères suivantes :	Myriam St-Laurent Josée Martin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur toute le territoire québécois pour des périodes initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret subséquent qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide de moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT le retour à la normale pour la présence des élus et les citoyens aux séances de conseil suite à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

Que la présente séance sera tenue par tous les moyens de communication et de faire l'enregistrement de la séance en audio suite à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et sera mis sur le site internet de la municipalité.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
Un moment de silence
- 2. 2020-191 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.
Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité l'ordre du jour présenté.
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 8 et 16 septembre 2020 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.
2020-192 Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 8 septembre 2020 tels que présentés.
2020-193 Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 16 septembre 2020 tels que présentés.
- 4. ACCEPTATION DES COMPTES**
ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du mois.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

2020-194

Il est proposé par Madame Josée Marin et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES
Période 9

9167-6858 QUÉBEC INC.	TERRE NOIR TERRAIN SOCCER	927	C2002091	620,87
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	CLEF SIMPLE	1579439	C2002092	2,29
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MITIS	MATÉRIEL ACTION BÉNÉVOLE	10851	C2002093	129,95
ALAIN THIBAUT	rencontre ccu 22 juin 2020	juin 2020	C2002094	20,00
ANGÉLINE ANCTIL	conciergerie sept 2020	sept 2020	C2002095	165,00
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	LUMIÈRE PARKING ET RECOLON	427511	C2002096	16,25
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	vis de pression signalisation	6036-428685	C2002096	13,35
GROUPE CCL	LIVRET RONDE DE SÉCURITÉ	146433	C2002097	127,74
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE	33906	C2002098	58,50
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE, VIS	FCL0034307	C2002098	94,09
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	tire fond crédit	fc10033710	C2002098	- 122,56
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE	FCL0034027	C2002098	53,97
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TIRE FOND	FCI0103662	C2002098	8,83
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BALISE BOIS, SIGNALISATION	FCL0034576	C2002098	42,54
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	CORROSTOP ROUGE SIGNALIS	FCK0327449	C2002098	18,37
CRSPB DU BAS-SAINT-LAURENT	FEUILLES DE CODE ZEBRES	010751	C2002099	16,27
DENIS OUELLET	rencontre ccu 22 juin 2020	juin 2020	C2002100	20,00
DICKNER INC.	ANGRAGE SMUNI MODULE JEU	31071184	C2002101	9,52
HYDRO-QUÉBEC	CHAUFFAGE 2445 PRINCIPALE	682902088399	L2000077	82,22
HYDRO-QUÉBEC	lumière de rue août 2020	620702244520	L2000078	142,81
HYDRO-QUÉBEC	élec 2207 rte 132	646902229162	L2000079	35,65
DÉPANNEUR IRVING	essence diesel sept 2020	355060	C2002102	368,00
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	ÉCLAIRAGE ENSEIGNE COIN	14548	C2002103	2 242,01
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICES	268760	L2000080	72,86
MICHEL CLAVEAU	rencontre ccu 22 juin 2020	juin 2020	C2002104	20,00
MRC DE LA MITIS	ORDINATEUR BUREAU	37423	C2002105	946,14
MRC DE LA MITIS	LICENSE OFFICE ULOGIK	37443	C2002105	6,72
MRC DE LA MITIS	AJUTEMENT ENFUISS RECYCL	37470	C2002105	1 679,02
MYRIAM ST-LAURENT	rencontre ccu 22 juin 2020	juin 2020	C2002106	20,00
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SECTRS	FOURNITURE, INFO. SEAU, EPOXI	SEPT 2020	C2002107	94,71
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	remise fed sept 2020	sept 2020	L2000081	777,55
REVENU QUÉBEC	remise provinciale sept 2020	sept 2020	L2000082	2 206,84
RENÉ DAGENAIS	rencontre ccu 22 juin 2020	juin 2020	C2002108	20,00
RREMQ	rremq sept 2020	sept 2020	L2000083	262,16
SANI-MANIC	ENT STATION POMPAGE&PLUVIAL	049134	C2002109	925,55
SYLVAIN CLAVEAU	rencontre ccu 22 juin 2020	juin 2020	C2002110	20,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	NETTOYANT	2020-09-01	L2000084	20,75
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE BUREAU	2020-09-30	L2000084	9,55
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES	2020/09/30	L2000084	211,55
WILLIAM LÉVESQUE-PAGE	RENCONTRE CCU 22 JUIN 2020	JUIN 2020	C2002111	20,00

11 479.07\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 11 employés	10 989.16\$
<u>Total des factures :</u>	<u>11 479.07\$</u>
Totaux salaires et compte du mois :	22 468.23\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	3 821.94\$
<u>Salaires payés :</u>	<u>10 989.16\$</u>
<u>Reste à payer :</u>	<u>7 657.13\$</u>

5. 2020-195

AUTORISATION DE PAIEMENT-2^e VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 102532 pour le 2^e versement de la Sûreté du Québec au montant de 19 113\$.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

6. 2020-196

AUTORISATION DE PAIEMENT-MRC DE LA MITIS-MISE À JOUR SERVITECH

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 37475 pour la mise à jour du rôle de Servitech à la MRC de la Mitis au montant de 4 333.31\$.

7. 2020-197

AUTORISATION DE PAIEMENT ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 219890 à Alyson Design & Multimédia pour l'installation complète de l'enseigne sur la route 132 au montant de 4 633.49\$.

8. 2020-198

AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI-PART FIMR (8/10)

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 20219 à la Ville de Mont-Joli pour leur part du FIMR au montant de 53 263\$.

9. 2020-199

RÉSOLUTION RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier
et appuyé par Monsieur Hugo Béland**

Et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version # 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

10. 2020-200

PAIEMENT SOUFFLEUR À NEIGE BEAULIEU 2020

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ce prononce sur le mode de paiement de l'achat d'une souffleuse Beaulieu 110" modèle SB2536H, comme ceci : de prendre 25 000\$ dans le fond de roulement et sera rembourser sur une période de 3 ans au montant de 8 333.33\$ annuellement et que la balance est prise dans le surplus accumulé au montant de 27 593.50\$ taxe nette et pour un coût total de l'achat 59 787.00\$ taxes incluses.

11. 2020-201

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR L'ACHAT D'UN COMPRESSEUR EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'une station d'air respirable pour desservir l'ensemble des services incendies de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier, appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la MRC dépose une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme de coopération intermunicipale pour l'achat d'une station d'air respirable;
- Que la MRC soit le mandataire autorisé à déposer la demande;
- Autoriser M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document en lien avec la demande.

12. 2020-202

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 116 425\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Hugo Béland appuyé par Madame Josée Martin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

13. 2020-203

BLOC DE BÉTON ABRI À SEL-ABRASIF

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à L'achat de 72 blocs de béton au coût de 30\$ chez Béton provincial pour faire l'abri pour mettre l'abrasif.

14. 2020-204

ACHAT ABRASIF

Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de 200 tonnes d'abrasif pour le déneigement au coût de 22.10\$ la tonne incluant la redevance et l'achat de sel pour le mélange pour l'abrasif au coût estimé de 122\$ tonne par A & D Landry inc. et de faire livrer le tout par la suite.

15. 2020-

OFFRE DE SERVICE-URBA SOLUTIONS-RELEVÉ SANITAIRE

Point reporter

16. 2020-

BRANCHEMENT EAU-ÉGOUT- ENTREPÔT

Point reporter

17. 2020-

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Mention : La directrice générale, Tammy Caron, remet une copie des états comparatifs pour la période en date du 30 septembre 2020 à chacun des élus.

18. 2020-205

SUIVI BUDGÉTAIRE

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la directrice générale a affecté des sommes au poste comptable déficitaire afin d'avoir les crédits disponibles.

02-130-00 GESTION FINANCIÈRE ET ADM.			
02-130-00-413	comptabilité et vérification	+ 313\$	
02-130-00-527	entr.et rép ameublement bureau	+250\$	
02-130-00-951	quote-part mrc administration	+1	
02-130-00-522	ent. rép. bâtiment		-564\$

02-320-00 TRANSPORT			
02-320-00-222	RRQ	+100\$	
02-320-00-425-01	assurances-tracteurs équipement		+44\$
02-320-00-455	immatriculation	+75	
02-320-00-516	loc. mach. Outils équipement		-219\$

02-355-00 CIRCULATION ET STATIONNEMENT			
02-355-00-453	service techn. (lignage)	+2000\$	
02-320-00-620	gravier, sable asphalte		-2300\$

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

02-355-00-640	pièces et accessoires	+300\$		
02-370-00 TRANSPORT COLLECTIF				
02-370-0-951-01	quote-part mrc transport collectif	+1\$	02-629-90-649	promo & develop. Écono -1\$
02-400-00 HYGIÈNE DU MILIEU				
02-451-20-951	quote-part mrc enfouissement	+1582\$	02-629-90-649	promo & develop écono -2664\$
02-452-20-446	tri-& conditionnemen	mat rec +984\$		
02-452-20-951	quote-part mrc mat rec tri et cond	+98\$		
02-600-00 AMÉNAG. URB ET DÉVELOPPEMENT				
02-621-00-951-02	quote-part mrc-dev. Cult commu	+1\$	02-629-90-649	promo & dévelop. Écono -741\$
02-629-00-723	aménagement paysager fleur	+740\$		
02-700-00 LOISIRS ET CULTURE				
02-701-50-252	c.s.s.t	+11\$	02-701-50-310	frais sortie terrain jeu -11\$

19. 2020-206

ENTREPOSAGE DOCUMENT FABRIQUE DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la Fabrique de St-Joseph-de-Lepage à y entreposer les registres dans la voûte à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

20. 2020-

CHANGER RÉSERVOIR À CHAUFFAGE

Point reporter

21. 2020-207

VACANCES SEMAINE DU 18 AU 24 OCTOBRE 2020

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage que les vacances de la directrice générale sera durant la semaine du 18 au 24 octobre 2020.

22.

AFFAIRES NOUVELLES :

2020-208

A) RÉVISION CONTRAT DE TRAVAIL-DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière est à échéance pour une révision;

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à la révision du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-209

B) ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier
secondé par Madame Josée Martin

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-210

C) DEMANDER À LA MINISTRE ANDRÉE LAFOREST AFIN DE POUVOIR FAIRE DES ÉLECTIONS PARTIELLES À LA MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT le départ au 30 avril 2020 d'un membre du conseil de St-Joseph-de-Lepage et souhaite combler le poste de conseiller # 1;

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu les conséquences de la COVID-19 sur les élections municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des changements concernant ce sujet et qu'il est possible de faire la demande à la Ministre Mme Andrée Laforest du MAMH de pouvoir faire des élections dans nos municipalités en y faisant la demande;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland,
Appuyé par Madame Josée Martin

et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage demande à la Ministre Mme Andrée Laforest de pouvoir autoriser la demande de faire des élections partielles pour le 6 décembre 2020 afin de combler le poste vacant.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

2020-211

D) ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à une entente de fourniture de service pour l'année 2020-2021 avec la Ville de Mont-Joli en cas de bris des équipements de déneigement, le tarif est de 150\$/h, heures réelles travaillées. Et de nommer la directrice générale et le maire à signer l'entente au nom de la municipalité.

23.

PÉRIODE DE QUESTIONS

24. **2020-212**

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Hugo Béland, déclare la clôture de l'assemblée à 21h00.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, Dir.-gén. sec.-trés. DMA

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20h00, en salle et enregistrement audio.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire